

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 20 mai 2025: «Pour le maintien temporaire de la crèche La Petite Maisonnée».**

*14 août 2025*

**Rapport de M. Alexandre Diogo.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 mai 2025. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Christian Steiner, les 16 et 23 juin 2025. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Zana Begluk, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 16 juin 2025**

*Audition de M<sup>me</sup> Lena Rey, pétitionnaire, accompagnée de M<sup>me</sup> Besson*

M<sup>me</sup> Rey explique que les parents ont reçu, le 1<sup>er</sup> novembre 2024, une lettre les informant que la crèche la Petite Maisonnée devait fermer en raison de travaux. Selon elle, les parents, pensant que les travaux allaient débiter immédiatement après les vacances, ne s'y sont pas opposé-e-s. Elle précise que la volonté des familles était que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles, même si l'urgence ne paraissait pas évidente, le bâtiment semblant parfaitement fonctionnel. Elle ajoute que cette appréciation a été confirmée par la représentante du personnel, qui a affirmé que les locaux étaient tout à fait utilisables et ne présentaient aucun danger pour les enfants. Dans ce contexte, aucune opposition n'a été formulée.

Elle poursuit en expliquant qu'elle a appris que les travaux n'étaient en réalité pas du tout prévus pour la rentrée suivante. Elle souligne que le lieu, encore parfaitement exploitable, serait fermé en prévision de travaux qui ne commenceraient que dans sept à dix ans. Elle indique que tous les enfants seraient déplacés vers une nouvelle crèche sur le point d'ouvrir, et que cette décision semble avoir été prise dans la précipitation, à la faveur d'une opportunité géographique. Elle exprime son impression que l'objectif était d'éviter des difficultés futures, mais que cela a eu pour conséquence de priver Genève de 86 places d'accueil, ce qu'elle considère comme considérable.

M<sup>me</sup> Besson indique qu'une réunion a été convoquée au mois de septembre. Au cours de celle-ci, les membres du personnel ont été informé-e-s que des travaux de rénovation allaient débiter pour la crèche la Petite Maisonnée. Par la suite, il leur a été expliqué que la crèche appartenait pour moitié à la Ville et pour moitié à l'Etat, et que la vente à la Ville n'était pas encore finalisée. Elle indique que les procédures en cours repoussaient ainsi l'échéance des travaux à un délai compris entre sept et dix ans. Elle rapporte avoir demandé si la crèche restait conforme aux normes, ce que M<sup>me</sup> Boucher lui a confirmé, les locaux étaient tout à fait réglementaires. Elle précise qu'une opportunité s'est présentée avec l'ouverture prochaine d'une nouvelle crèche, et que l'administration a décidé de profiter de cette occasion pour effectuer le transfert des enfants vers ce nouveau site, dans l'attente des travaux à venir.

Elle ajoute avoir récemment appris que la vente effective de la crèche pourrait avoir lieu en octobre. Ce n'est qu'à partir de cette étape que les appels d'offres pour les architectes pourraient être lancés. Elle insiste sur le fait que le délai de réalisation des travaux resterait compris entre sept et dix ans. Elle indique que le personnel s'attendait initialement à une durée d'un à deux ans pour les rénovations. Elle déplore un déménagement perçu comme précipité, dans un contexte de pénurie de places de crèche à Genève, et affirme que l'équipe ne se sent pas en accord avec cette réorganisation.

M<sup>me</sup> Rey souligne les conséquences de ce déménagement sur le personnel. Elle indique que cinq personnes ont déjà démissionné, spécifiquement en raison de ce changement. Elle précise que ces professionnel-le-s, qualifié-e-s et prêt-e-s à poursuivre leur activité à la Petite Maisonnée, ne souhaitent pas travailler dans le nouvel établissement. Elle évoque notamment l'absence de places de stationnement comme l'un des facteurs expliquant ces départs, tout en reconnaissant que d'autres raisons personnelles ont pu motiver les décisions. Elle estime que ces démissions fragilisent l'équipe restante, qui doit désormais procéder à de nouveaux recrutements dans l'urgence.

Elle conclut en indiquant que la demande formulée vise à permettre un maintien provisoire de la crèche, dans un souci de rationalité et sans précipitation, puisque les locaux peuvent encore être exploités. Elle propose que les enfants puissent réintégrer la Petite Maisonnée à la rentrée de fin août, et que les enfants entrants puissent être accueillis dans la nouvelle crèche. Elle souligne qu'il serait alors possible, en anticipant, de répartir progressivement les enfants dans différentes structures lorsque les travaux commenceront effectivement dans plusieurs années, simplement en évitant de saturer immédiatement la capacité d'accueil.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire s'interroge sur la possibilité que ce déménagement complique la dépose quotidienne des enfants.

M<sup>me</sup> Rey répond qu'aucune information n'a été transmise aux parents à ce sujet. Elle indique ignorer à quoi s'attendre, et déplore une importante lacune dans la communication à destination des familles.

Une commissaire souhaite savoir si une réunion du personnel a été organisée pour expliquer ce que deviendront les postes en cas de vente du bâtiment.

M<sup>me</sup> Besson précise que la crèche restera sous la responsabilité de la Ville de Genève.

La commissaire demande combien de personnes composent l'équipe, ainsi que les horaires d'ouverture de la structure.

M<sup>me</sup> Besson répond qu'il y a actuellement 84 enfants inscrits et que l'équipe comprend entre 40 et 44 employé-e-s.

Un commissaire demande où se trouve exactement la nouvelle crèche dans le quartier.

M<sup>me</sup> Rey indique que, selon ses informations, la nouvelle structure se trouve en face de l'hôtel Intercontinental.

Un commissaire demande ensuite si des précisions sont disponibles quant à la nature des travaux prévus à la Petite Maisonnée. Il souhaite savoir s'il s'agit véritablement d'une rénovation complète du bâtiment.

M<sup>me</sup> Besson répond que des travaux sont envisagés en raison du classement patrimonial de la maison. Elle indique que les murs doivent être rénovés et mentionne la présence d'une annexe construite dans les années 1970, qui pourrait être rasée puis reconstruite.

Le commissaire demande si un projet d'agrandissement est prévu dans le cadre de la rénovation de cette annexe.

M<sup>me</sup> Besson répond qu'elle ne le sait pas.

Le commissaire évoque le processus politique en lien avec la vente de la crèche la Petite Maisonnée du Canton à la Ville, et demande si cette vente figure déjà au budget, si des votes ont eu lieu au Conseil municipal, et où en est le processus actuellement.

M<sup>me</sup> Rey répond qu'elle ne peut se référer qu'à une lettre de M<sup>me</sup> Frédérique Boucher, qui a traité le dossier. Elle cite un extrait de cette lettre, dans lequel il est indiqué que la décision de déménager la Petite Maisonnée a été prise et

communiquée depuis longtemps. Elle précise que le budget 2025, adopté par la Ville, prévoit ce déménagement, et que la mise en œuvre relève de la responsabilité du Service de la petite enfance (SPDE). Elle souligne toutefois qu'il subsiste des questions importantes, notamment sur les raisons du délai évoqué, sept ans. Selon elle, il ne s'agirait pas d'un besoin de travaux lourds, mais d'un défaut de planification.

M<sup>me</sup> Besson complète en citant l'exemple de la crèche de la Madeleine, située en Vieille-Ville, qui a fait l'objet d'une rénovation complète. Elle précise que les travaux ont duré deux ans. Elle exprime l'opinion que, si le personnel avait été informé d'un déménagement temporaire de deux ans, suivi d'un retour dans les locaux rénovés, les démissions n'auraient sans doute pas eu lieu, et la situation actuelle aurait pu être évitée. Elle souligne que la perspective de sept années, sans vente ni appel d'offres en cours, a suscité de l'incompréhension et de l'inquiétude.

Un commissaire demande si la décision de fermer le site pour cause de travaux émane de l'Etat, propriétaire de la parcelle, ou si elle résulte uniquement d'un choix de la Ville lié à l'ouverture de la nouvelle crèche.

M<sup>me</sup> Besson indique qu'elle a personnellement posé cette question à M<sup>me</sup> Boucher lors de la réunion organisée avec le personnel. Il lui a été répondu que la fermeture de la crèche était exclusivement liée à l'opportunité d'installer les enfants et le personnel dans la nouvelle crèche. Elle précise que l'ensemble de l'équipe a été convoquée à cette réunion, au cours de laquelle les informations sur la fermeture, les travaux, la durée estimée du chantier, et le lieu de transfert ont été présentés.

Un commissaire souhaite savoir si l'ensemble du personnel et des enfants est censé être transféré sur le nouveau site.

M<sup>me</sup> Besson répond que certain-e-s enfants ont déjà obtenu une place à la crèche du Grand-Saconnex. Les autres enfants sont censés rester à la Petite Maisonnée en attendant la suite.

Une commissaire revient sur les propos tenus précédemment concernant l'absence de problème de travaux ou d'insalubrité dans les locaux de la Petite Maisonnée. Elle demande si un rapport a été établi à ce sujet. Elle s'interroge également sur le respect des normes applicables aux enfants de 0 à 4 ans, en soulignant que ces normes diffèrent probablement de celles en vigueur pour des adolescents, notamment si le bâtiment devait être réutilisé à terme pour des maisons de quartier.

M<sup>me</sup> Besson répond qu'elle a simplement posé la question à M<sup>me</sup> Boucher pour savoir si la crèche était encore conforme aux normes. Il lui a été répondu que la crèche restait aux normes, mais que l'opportunité de transfert dans une

nouvelle crèche existait. Elle ajoute que, selon les explications fournies, si cette opportunité n'était pas saisie, le personnel risquait, dans quelques années, d'être dispersé sur plusieurs structures. Elle indique que le fait de rester ensemble semblait alors préférable. Toutefois, elle constate qu'au final, tout a éclaté: les professionnel-le-s partent, les familles également, et les enfants ont été redirigés ailleurs, si bien que le problème initial reste entier.

La commissaire s'interroge sur la pertinence de cette proposition dans la mesure où il est question de huit ans de rénovation, ce qui excède la durée maximale de présence d'un enfant dans une structure d'accueil. Elle souhaite comprendre s'il est bien question de n'accueillir personne de nouveau et de laisser la structure se vider progressivement.

M<sup>me</sup> Rey précise que ce n'est pas exactement l'idée évoquée. Elle explique qu'il s'agirait plutôt d'une rétroplanification. A partir du moment où une date de début des travaux serait fixée, par exemple, en 2032, on pourrait continuer à accueillir des enfants jusqu'à une date calculée de manière qu'aucun enfant ne soit encore présent à la rentrée concernée. L'accueil se poursuivrait donc normalement, mais de façon anticipée et structurée, en prenant en compte l'âge des enfants et la durée de leur parcours en crèche.

Une commissaire demande d'abord si la Ville est bien l'entité décisionnaire dans ce dossier ou si l'Etat a également participé à la décision de procéder ainsi. Elle suggère qu'un éclaircissement serait utile quant à la répartition des compétences entre les deux niveaux de pouvoir. Elle souhaite ensuite savoir si cette décision a été motivée par l'opportunité d'acquérir un bâtiment neuf, sans contrainte de sécurité ou d'incertitude, ce qui éviterait aux équipes de devoir effectuer plusieurs transferts. Elle interroge les personnes auditionnées sur leur perception, à savoir s'il leur paraît plus avantageux de rester dans les locaux actuels ou s'il est préférable de maintenir le déménagement dans le nouveau site afin d'éviter une seconde transition dans un futur proche.

M<sup>me</sup> Besson répond qu'elle perçoit tout de même des avantages à l'établissement actuel. Elle indique que la Petite Maisonnée dispose d'un parc extérieur, où les enfants peuvent profiter de l'air libre. Elle ajoute que les conditions d'accueil y sont plus confortables: les parents peuvent venir déposer leurs enfants sans précipitation, grâce à la présence de places de stationnement suffisantes, aussi bien pour les familles que pour les membres du personnel. Elle précise que, dans la nouvelle crèche, il n'existe qu'une terrasse, sans réel espace extérieur adapté.

M<sup>me</sup> Rey complète que l'un des avantages du maintien de la Petite Maisonnée réside dans le nombre de places disponibles. Elle souligne que, si la population apprend que 86 places auraient pu être proposées, ce qui correspond à la capacité du nouveau site, mais qu'elles seront perdues uniquement en raison d'un problème de planification, cela risque de provoquer une vive réaction. Elle estime

cette situation inacceptable, compte tenu du nombre élevé de familles actuellement en attente d'une place en crèche.

Un commissaire demande si les chiffres de 84 ou 86 correspondent à la capacité maximale de la Petite Maisonnée.

M<sup>me</sup> Besson confirme que la capacité d'accueil actuelle est de 84 enfants, contre 86 pour la nouvelle crèche.

Une commissaire demande si, avant d'adresser la pétition à la commission, les personnes concernées ont directement sollicité les services compétents, notamment en raison du flou entourant la situation. Elle rappelle que, puisque la salubrité du bâtiment permet encore l'accueil d'enfants, il aurait été possible d'envisager un maintien provisoire jusqu'à ce que la vente soit conclue et que les travaux puissent effectivement commencer.

M<sup>me</sup> Besson confirme que deux lettres ont été envoyées pour exprimer le mécontentement du personnel. Elle indique que la première lettre a reçu une réponse relativement rapide, tandis que la seconde, envoyée en janvier, n'a obtenu de réponse qu'en avril. Elle explique que la première lettre était plutôt modérée dans le ton, tandis que la seconde était plus explicite sur les revendications.

M<sup>me</sup> Rey ajoute que, dans la réponse reçue, il est mentionné que, si le bâtiment devait rester vide durant une longue période, la Ville envisagerait d'y installer une activité temporaire. Elle critique le caractère flou de cette réponse, qui laisse entendre que le bâtiment pourrait effectivement rester inutilisé pendant longtemps, sans projet clairement défini.

M<sup>me</sup> Besson précise que les cuisiniers du site devront continuer à préparer les repas à la Petite Maisonnée. Elle s'interroge sur l'organisation logistique qui consisterait à cuisiner dans les anciens locaux, puis à transporter les repas ailleurs, ce qui pose des difficultés pratiques.

Le président demande si le personnel est municipal, c'est-à-dire employé par la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Besson répond que les employé-e-s sont effectivement salarié-e-s de la Ville.

Le président rappelle qu'un chantier est prévu devant la Petite Maisonnée, ou à proximité immédiate, dans le cadre des travaux du tram. Il demande si un accès alternatif au bâtiment existe, en particulier pendant cette période.

M<sup>me</sup> Besson répond qu'il existe une entrée arrière, accessible depuis la Providence. Elle précise qu'un portail relie ce chemin à l'étage de la Petite Maisonnée, et que cette voie secondaire, appelée chemin Briquet, devrait permettre de maintenir un accès fonctionnel, y compris durant les travaux du tram.

Le président s’informe ensuite de la situation des enfants résidant au Grand-Saconnex, qui représenteraient environ 10% des effectifs.

M<sup>me</sup> Besson explique que quelques places ont été proposées à des familles domiciliées au Grand-Saconnex. Elle indique que la commune a adressé des courriers aux familles concernées pour leur proposer des places disponibles dans les crèches de son territoire. Elle ajoute que seules certaines de ces places ont pu être attribuées, ce qui signifie que le reste des enfants devra être transféré vers la nouvelle crèche.

Un commissaire souligne que la Petite Maisonnée ne se situe pas sur le territoire de la Ville de Genève, mais bien sur celui de la commune du Grand-Saconnex.

Un commissaire souhaite comprendre ce qui constitue le principal problème posé par ce déménagement, que ce soit une perte de qualité des conditions de travail, un changement d’environnement ou encore le fait que le lieu actuel soit jugé plus adapté, notamment grâce à ses espaces extérieurs.

M<sup>me</sup> Besson répond que le principal motif d’opposition concerne la perte de qualité, non seulement pour le personnel, mais surtout pour les enfants. Elle indique que le nouveau site ne dispose que d’une terrasse, ce qui pose des difficultés concrètes pour permettre aux enfants, notamment les plus grands, de bénéficier d’un temps en extérieur. Elle rappelle également son expérience personnelle, ayant dû quitter son emploi faute de place en crèche pour son propre fils à l’époque. Elle précise qu’il y avait déjà plus de 2100 personnes sur liste d’attente, et qu’elle figurait parmi elles. Elle exprime son indignation face à la suppression de places d’accueil dans un contexte aussi tendu, qu’elle juge inacceptable.

### *Discussions*

Un commissaire propose qu’une audition de M<sup>me</sup> Kitsos et de ses services soit envisagée. Il précise toutefois que cela ne pourrait avoir lieu avant l’été, ce qui les laisse hésitant entre l’option d’une réponse écrite et celle d’une audition en présentiel.

Une commissaire soutient l’idée d’une audition en plénière de M<sup>me</sup> Kitsos. Elle indique qu’il serait pertinent qu’elle puisse s’exprimer dans ce cadre, afin que la commission puisse organiser son travail en fonction des réponses apportées. Elle insiste sur le fait qu’une réponse directe de la Ville est indispensable pour statuer sur la suite à donner à la pétition.

Plusieurs commissaires soutiennent l’idée.

Une commissaire souligne que, lors d’une pause en séance plénière, il est possible d’organiser une audition.

Un commissaire rappelle que la nouvelle crèche est en cours de construction dans le quartier des Genêts, un secteur très dense, déjà confronté à d'importants problèmes de manque de places. Il estime que la situation doit être traitée avec la plus grande urgence. Selon lui, la problématique ne fait que se déplacer, et la suppression de 84 places de crèche est inacceptable. Il affirme qu'une telle perte ne peut être envisagée et que le dossier nécessite une prise en charge prioritaire.

Un commissaire indique être davantage favorable à la formulation de questions orales lors de la prochaine séance plénière.

Un commissaire fait toutefois remarquer que les questions posées en plénière ne pourront pas être intégrées formellement au rapport de commission.

Un commissaire se dit favorable à un renvoi de la pétition au Conseil administratif dès la séance du soir, en y ajoutant à la fois un appui politique clair et un ensemble de questions, à la fois écrites et orales.

Un commissaire rappelle qu'il s'agit d'une pétition. Il considère que la demande formulée est tout à fait justifiée, légitime, logique et adéquate. Il souligne que le lieu concerné est parfaitement adapté pour accueillir 84 enfants supplémentaires sur le territoire de la Ville de Genève. Il estime qu'au vu des éléments désormais connus par les membres de la commission, la question essentielle est celle du renvoi au Conseil administratif. Il propose que la commission formule une position forte, soutenant le non-déménagement de la Petite Maisonnée, dans un esprit d'urgence et de responsabilité.

Un commissaire rappelle qu'il y a sans doute des enjeux derrière cette décision. Elle souligne que M<sup>me</sup> Kitsos a centré sa campagne précédente sur la petite enfance et la municipalisation, et qu'elle sait sûrement ce qu'elle fait. Elle ajoute que certaines réponses n'ont peut-être pas été données au personnel à cause de ces enjeux. Elle précise que la crèche ferme, mais que les emplois sont maintenus et les enfants accueillis ailleurs, même si l'absence de parc ou de terrasse pose question. Elle estime qu'il reste important de poser des questions à M<sup>me</sup> Kitsos.

Un commissaire précise que, si la pétition n'est pas traitée en urgence, les délais risquent d'être encore plus longs.

Un commissaire reconnaît qu'il ne sera probablement pas possible de modifier la répartition des enfants à la rentrée prochaine ni d'empêcher l'accueil de nouveaux enfants dans la nouvelle crèche. Selon elle, la décision de déménager pendant l'été résulte d'une opportunité logistique liée à la fermeture estivale de la crèche, qui ferme également durant les vacances de Noël. Elle suggère de geler temporairement le déménagement, de maintenir les enfants actuellement à la Petite Maisonnée dans leurs locaux à la rentrée, et de repousser le transfert à la période des fêtes de fin d'année. Cette solution permettrait, selon elle, de

laisser le temps aux discussions politiques d’aboutir, tout en préservant l’intérêt des enfants et des familles. Elle propose d’envisager l’entrée de nouveaux enfants dans la nouvelle crèche à partir du début de l’année 2026, ce qui lui semble raisonnable.

Une commissaire propose qu’un groupe politique dépose une motion assortie d’une demande d’urgence, afin que le traitement de cette dernière soit voté sur le siège lors de la prochaine session.

Un commissaire précise que l’urgence porterait sur le non-transfert de la crèche, du moins dans l’immédiat.

#### *Vote*

Mise aux voix, la proposition d’organiser une séance exceptionnelle lors de la pause de la plénière du 23 juin, incluant l’audition de M<sup>me</sup> Kitsos, est acceptée par 12 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 PLR, 2 LC-VL, 1 Ve, 4 S) et 2 abstentions (1 EàG-UP, 1 UDC).

### **Séance du 23 juin 2025**

*Audition de M. Edouard Martin, directeur adjoint du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), et de M<sup>me</sup> Frédérique Bouchet, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE)*

M. Martin explique que la pétition pourrait laisser croire que le déménagement de la Petite Maisonnée entraînerait la fermeture de classes, ce qui est faux: quatre places d’accueil supplémentaires seront même créées par rapport à la capacité actuelle. Il ajoute que le déménagement a été préparé depuis longtemps et communiqué dès septembre 2024 à toutes les parties concernées: la commission sociale, lors du projet de budget 2025, le comité de la crèche, le personnel et les parents. Il rappelle que le SDPE planifie ce changement depuis plusieurs années. Des problèmes importants ont été constatés sur le site dès 2020, notamment des refoulements dans les canalisations. A la suite de cela, un plan d’action a été mis en place avec deux axes: racheter le bâtiment, qui appartient encore au Canton (la Ville ne dispose que d’un droit d’usage, environ 2000 francs par mois), et trouver un autre lieu pour accueillir temporairement les enfants et le personnel pendant les travaux. Les négociations sont en cours entre le Canton et l’Unité des opérations foncières. Une proposition sera soumise au Conseil municipal, accompagnée d’un crédit d’étude. Concernant le relogement, un bâtiment a été trouvé depuis plusieurs années en bas de la route de Ferney. Il s’agit de locaux neufs, loués par la Ville, qui seront disponibles dès la rentrée 2025. Ce nouveau site offrira 88 places. Il compare la situation à celle de la crèche de la Madeleine,

où des travaux n'ont pu être réalisés qu'après le transfert des enfants et du personnel dans un autre bâtiment. Il conclut en rappelant que, sans relogement, il est impossible de faire les rénovations nécessaires, et que, sur de vieux bâtiments, les mauvaises surprises sont fréquentes.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire revient sur la question de fond: selon lui, l'idée initiale était de pouvoir cumuler temporairement les places existantes de la Petite Maisonnée avec celles de la nouvelle crèche, le temps que l'acquisition de la parcelle et que les travaux soient réalisés. Il demande s'il n'aurait pas été possible de maintenir simultanément les deux structures pendant cette période de transition.

M<sup>me</sup> Bouchet répond qu'actuellement, dans le secteur Nations – Petit-Saconnex, le taux de couverture des demandes est déjà élevé, autour de 91%, ce qui est supérieur à d'autres quartiers de la ville. Dans ce contexte, ouvrir une nouvelle crèche de 88 places tout en maintenant la Petite Maisonnée, qui offre également environ 88 places, ne serait pas cohérent avec la planification actuelle.

M. Martin complète en expliquant que, sur le plan des besoins, l'argument est compréhensible. Mais si les deux structures étaient remplies en même temps, le jour où les travaux doivent commencer à la Petite Maisonnée, cela signifierait devoir trouver une solution en urgence pour 88 familles, ce qui serait extrêmement problématique.

Une commissaire ajoute qu'une autre préoccupation soulevée par les pétitionnaires concerne la qualité des espaces dans la nouvelle crèche. Elle mentionne notamment une grande terrasse en béton et l'absence de cuisine sur place.

M<sup>me</sup> Bouchet confirme que la nouvelle crèche ne dispose pas d'un jardin comme celui de la Petite Maisonnée, mais d'une terrasse ombragée qui permet aux enfants de sortir. Elle ajoute qu'il a été envisagé, en lien avec l'équipe éducative, de continuer à utiliser le parc attenant à la Petite Maisonnée, situé à proximité immédiate, pour que les enfants puissent en bénéficier. Elle souligne que ce parc est exceptionnel: selon elle, aucune autre crèche en ville de Genève ne dispose d'un tel espace extérieur. Elle rappelle que de nombreuses structures d'accueil n'ont ni jardin ni terrasse, et que cela n'empêche pas de garantir la qualité de l'accueil. Toutes les normes en vigueur sont respectées, notamment celles appliquées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). Concernant la cuisine, elle précise qu'il ne s'agit pas d'une cuisine de production dans la nouvelle crèche, mais d'une cuisine dite «de régénération», ce qui est courant dans de nombreuses structures. Toutefois, une solution a été trouvée: les repas continueront d'être préparés par le cuisinier de la Petite Maisonnée, puis livrés à la nouvelle crèche.

Un commissaire demande si les travaux nécessaires à la Petite Maisonnée ne peuvent démarrer qu'une fois la Ville devenue propriétaire du bâtiment.

M<sup>me</sup> Bouchet confirme que, tant que la parcelle appartient au Canton, la Ville ne peut pas entreprendre de travaux sans autorisation. L'opération foncière est en cours et devrait être finalisée prochainement. Elle précise qu'il est inexact d'affirmer, comme le mentionne la pétition, qu'aucun projet de rénovation n'existe. Un inventaire des travaux à réaliser a été établi depuis 2020-2021. Elle dresse une liste non exhaustive: remplacement complet des canalisations (à la suite des inondations passées), étanchéité des joints de dilatation, réfection totale de la toiture, changement du système de chauffage actuellement obsolète, désamiantage, et mise en conformité pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit de travaux lourds. Elle précise que, pour limiter l'impact sur les enfants, l'objectif est de planifier les interventions principales pendant les périodes de fermeture estivale. Elle tient à rassurer: malgré ces travaux à prévoir, la sécurité des enfants accueillis aujourd'hui à la Petite Maisonnée est assurée, les autorisations d'exploitation sont toujours valides, et l'organe de surveillance continue de délivrer les autorisations nécessaires.

Une commissaire demande alors pourquoi le déménagement est prévu maintenant, alors que les travaux n'ont pas encore commencé dans les locaux de la Petite Maisonnée.

M<sup>me</sup> Bouchet explique que, selon les informations disponibles, la procédure d'acquisition du bâtiment avance rapidement. Une fois la vente conclue, les lieux devront être libérés pour permettre le lancement des travaux.

M. Martin ajoute que cela fait maintenant un an que l'équipe est mobilisée autour du projet de déménagement. Selon lui, la démarche arrive aujourd'hui à son terme. Il rappelle que les contrats ont déjà été signés avec les familles pour la rentrée prochaine, incluant les quatre nouvelles places dans la structure située route de Ferney. Ne pas déménager impliquerait donc de devoir annoncer à certaines familles qu'aucune place ne peut leur être proposée. Il souligne également que l'état du bâtiment de la Petite Maisonnée n'est pas optimal, même si les autorisations d'exploitation ont été délivrées par le SASAJ. Il estime que les enfants seront mieux accueillis dans des locaux neufs, conformes aux standards actuels.

Une commissaire exprime son incompréhension face à la situation: selon elle, si le bâtiment est vraiment non conforme, il ne devrait plus être utilisé. A l'inverse, s'il est encore autorisé, alors il ne peut pas être qualifié d'insalubre.

M. Martin réaffirme que la Petite Maisonnée dispose bien d'une autorisation d'exploitation, et que la sécurité des enfants est garantie. Toutefois, il s'agit d'un bâtiment ancien qui nécessite des travaux importants. Il rappelle les épisodes de

refoulement dans les canalisations survenus par le passé, et indique que ce type de problème pourrait se reproduire. Il compare la situation à celle de la crèche de la Madeleine, où le chauffage était tombé en panne, imposant une fermeture temporaire en hiver. Il souligne que ce sont là des réalités courantes dans les bâtiments vieillissants. Concernant le coût évoqué, il précise qu'il n'est pas question d'un million de francs de loyer, puisque la Ville ne paie que 2000 francs par mois au Canton.

Un commissaire interroge l'intérêt de fermer 84 places de crèche qui sont, selon lui, encore parfaitement fonctionnelles et qui pourraient accueillir des enfants dès septembre. Il rappelle que la Ville fait face à une pénurie de places d'accueil et que le taux de couverture dans le quartier est annoncé à 91%. Il demande si ce chiffre inclut également la commune du Grand-Saconnex, sachant que plusieurs enfants y résident. Il estime qu'il serait pertinent, au vu du besoin global, de maintenir temporairement les deux crèches.

M. Martin répond que, selon lui, il ne s'agit pas d'une suppression de places, mais d'un déplacement. La nouvelle structure offrira 88 places, soit quatre de plus qu'actuellement. Il insiste sur le fait que, si la Petite Maisonnée restait ouverte et accueillait encore des enfants au moment du lancement des travaux, aucune solution ne pourrait être proposée aux familles concernées, ce qui poserait un problème sérieux.

Un commissaire demande alors quel est le calendrier prévisionnel pour l'achat du bâtiment et le démarrage des travaux.

M. Martin indique que le Conseil administratif prévoit de soumettre à l'automne une proposition d'achat au Conseil municipal, accompagnée d'un crédit d'étude pour planifier les travaux. Une fois cette étape franchie, des études seront réalisées, puis une proposition de réalisation sera soumise à son tour. Il précise qu'il n'est pas spécialiste des délais de construction, mais que les estimations de sept ans lui semblent excessives. Il renvoie la question au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), qui pourrait fournir une réponse plus précise.

Un commissaire estime que la question centrale est la suivante: peut-on envisager de maintenir temporairement les deux structures, tout en expliquant clairement aux familles qu'il s'agirait d'un accueil limité dans le temps, sans garantie de continuité?

M. Martin estime qu'en maintenant les deux structures ouvertes, les travaux ne seront jamais réalisés. Dès qu'un projet de fermeture serait annoncé, les familles concernées demanderaient qu'il soit repoussé jusqu'au départ de leurs enfants, ce qui repousserait indéfiniment les échéances.

Une commissaire suggère qu’il aurait été envisageable de les accueillir en précisant dans les contrats que l’accueil ne pouvait être garanti pour toute la durée du cycle.

M<sup>me</sup> Bouchet répond que ce type de situation se vérifie dans certains quartiers, comme Champel ou les Eaux-Vives, où la demande excède largement l’offre. En revanche, ce n’est pas le cas dans le secteur Nations – Petit-Saconnex, où le taux de couverture est élevé. Elle affirme qu’en maintenant deux crèches ouvertes dans ce quartier, il n’est pas certain qu’elles soient pleinement remplies. Elle précise qu’en revanche, avec les constructions à venir et la demande qui va augmenter dans quelques années, la nouvelle structure prendra alors tout son sens.

M. Martin complète que la crèche des Morillons, située à proximité, ne parvient pas à remplir toutes ses places. Certaines doivent être proposées à des familles d’autres communes. Cela illustre, selon lui, que la demande actuelle dans ce secteur est limitée.

Une commissaire demande s’il ne serait pas envisageable d’ouvrir la Petite Maisonnée même partiellement, par exemple avec 30 ou 40 enfants, en réduisant le personnel en conséquence.

M<sup>me</sup> Bouchet explique qu’il faudrait malgré tout libérer complètement le bâtiment pour lancer les travaux. Elle rappelle que c’est la règle chaque fois que des rénovations d’ampleur sont prévues. Elle ajoute que personne n’est désavantagé dans le transfert: les enfants sont accueillis dans des locaux neufs, parfaitement équipés, et les familles continueront d’être accompagnées. Elle comprend que ce changement soit difficile, notamment pour le personnel. Elle évoque les inquiétudes exprimées lors d’une réunion, en particulier en lien avec la perte des places de stationnement à la Petite Maisonnée. Plusieurs membres du personnel, en particulier ceux domiciliés en France, ont fait part de leurs difficultés de mobilité. Elle souligne que la politique de la Ville encourage l’usage des transports publics, mais admet que cela constitue un changement important dans l’organisation quotidienne des employé-e-s.

Une commissaire propose de réfléchir à une solution de compromis, sans léser le personnel, en facilitant l’accès ou en adaptant les conditions de stationnement pour celles et ceux qui doivent se déplacer.

M. Martin conclut en disant qu’un déménagement de ce type s’anticipe sur plusieurs mois. La Ville espérait pouvoir déposer la proposition dès le début de l’année. Des discussions sont encore en cours avec le Canton, mais il n’est plus possible d’attendre. Il reconnaît que la solution d’un accueil temporaire à la Petite Maisonnée a été envisagée, mais pose de nombreuses contraintes.

*Vote*

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-543 au Conseil administratif est accepté par 9 oui (2 UDC, 2 MCG, 2 LC-VL, 2 PLR, 1 EàG-UP) contre 6 non (4 S, 2 Ve).

*Annexe:* pétition P-543

P-543

Mme Lena Rey

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Service du Conseil municipal |              |
| 19 MAI 2025                  |              |
| Décision :                   | Traité par : |

Par porteur

Service du Conseil municipal  
de la Ville de Genève  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Genève, le 19 mai 2025

**Objet : Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons l'honneur de transmettre à la Commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève la pétition intitulée « *Pour le maintien temporaire de la crèche La Petite Maisonnée* », munie de 107 parafes.

Cette pétition a été lancée le vendredi 16 mai. Compte tenu de l'urgence de la situation et du calendrier politique, il nous a semblé important de procéder à un premier dépôt dès aujourd'hui afin qu'elle puisse être annoncée lors de la session de mai. Nous poursuivons néanmoins activement la récolte de signatures et vous transmettrons un complément dans les meilleurs délais, en vue de le joindre au dossier.

Nous sommes naturellement à disposition pour venir présenter cette pétition lors d'une prochaine audition en séance de commission, idéalement au mois de juin.

Dans l'attente, nous vous remercions vivement de l'attention portée à cette démarche citoyenne et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Lena Rey

## Pétition adressée au Conseil Municipal et au Conseil administratif de la Ville de Genève

### «*POUR LE MAINTIEN TEMPORAIRE DE LA CRÈCHE LA PETITE MAISONNÉE*»

Nous, parents, éducateurs, citoyens et citoyennes concerné-es par l'avenir des places d'accueil à Genève, demandons le report de la fermeture anticipée de la crèche La Petite Maisonnée, située route de Ferney 143, 1202 Genève.

Officiellement, sa fermeture est justifiée par d'importants travaux à venir. Pourtant :

- Propriété de l'Etat, la Ville de Genève souhaite en faire l'acquisition. La procédure de rachat n'ayant toujours pas été finalisée, le projet de rénovation ne peut pas avancer.
- Aucun permis de construire n'a été délivré, ni même de projet de rénovation clairement défini à ce jour.
- La Ville reconnaît elle-même qu'aucun chantier ne débutera avant plusieurs années, ce qui, en l'absence d'échéancier formellement agendé, relève d'une planification hasardeuse dans la gestion et l'exploitation des structures d'accueil municipales de la petite enfance.
- Des activités temporaires (comme une maison de quartier) sont pourtant envisagées sur place, ce qui démontre que le bâtiment peut encore accueillir du public et que les risques évoqués ne sont pas immédiats.

Dès lors, nous regrettons cette décision unilatérale de fermeture précipitée d'une crèche qui fonctionne, et qui accueille actuellement environ 80 enfants, avec des équipes expérimentées et engagées. Cette annonce perturbe autant les parents que le personnel de l'établissement. Le lieu n'étant pas insalubre et tout à fait exploitable, nous souhaitons que la crèche La Petite Maisonnée puisse rester ouverte jusqu'au début effectif des travaux.

Pour ces raisons d'intérêt général, nous demandons aux autorités municipales :

- De finaliser rapidement avec l'État la transaction foncière portant sur la crèche de la Petite Maisonnée;
- De favoriser une transition progressive, en transférant les enfants au fil du temps et en ajustant les admissions dans les autres structures d'accueil;
- D'éviter un déménagement brutal, vécu comme un chamboulement par les familles comme par le personnel encadrant;
- De veiller concrètement à la préservation de places de crèche existantes, aussi longtemps que la demande ne couvrira pas l'ensemble des besoins.

En signant cette pétition nous demandons à la Ville de Genève de reconsidérer sa décision, en maintenant La Petite Maisonnée ouverte jusqu'au lancement concret des travaux de rénovations.

| PRENOM | NOM | ADRESSE | SIGNATURE |
|--------|-----|---------|-----------|
|--------|-----|---------|-----------|

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  |  |
|--|--|--|--|